

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 8 février 2022

Délibération	
N° 22.003.1	
En exercice	37
Présents	29
Votants	35
Pour	35
Contre	0
Abstention.....	0

<p>PÔLE RESSOURCES – SERVICE RESSOURCES HUMAINES</p> <p>TABLEAU DES EFFECTIFS – MISE À JOUR – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE</p>

Date de la convocation : 02/02/2022

L'an deux mille vingt-deux
Et le 8 février à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, au centre « Les Sablières » de la commune de Vendres, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

29 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Valérie CHABOT, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.

6 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Bruno BERRAH (représenté par madame Valérie CHABOT), madame Patricia CATHALA (représentée par madame Valérie CHABOT), madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Bruno DAMBLEMONT), monsieur Pierre CROS (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Maryse LACOMBE (représentée par monsieur Alain CARALP), madame Maryline TUCA (représentée par madame Viviane ROUQUET-TAFANI).

2 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Frédéric FABRE.

Secrétaire de séance : madame Catherine LIMORTÉ.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 8 février 2022

Tableau des effectifs – Mise à jour – Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles, L. 2313-1, L. 5211-1 et R. 2313-3 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3, 3 II et 34 ;

Considérant que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant la nécessité de créer l'emploi suivant :

Filière technique :

- 1 technicien, à temps complet ;

Considérant que ce poste correspond à un emploi de coordonnateur du service de collecte des ordures ménagères en porte à porte ;

Considérant, qu'il y a lieu de prendre en compte cette modification dans le tableau des effectifs présenté ci-dessous :

1- Personnel titulaire à temps complet :

Filière administrative :

- 1 Directeur général des services des établissements publics de 20 000 à 40 000 habitants ;
- 2 Attachés hors classe ;
- 3 Attachés principaux ;
- 8 Attachés (dont 3 ouverts aux contractuels) ;
- 3 Rédacteurs principaux de 1^{ère} classe ;
- 1 Rédacteur principal de 2^{ème} classe ;
- 2 Rédacteurs ;
- 7 Adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe ;
- 5 Adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe ;
- 5 Adjoints administratifs ;

Filière technique :

- 2 Ingénieurs principaux ;
- 1 Ingénieur (ouvert aux contractuels) ;
- 1 Technicien principal de 2^{ème} classe ;
- 3 Techniciens ;
- 4 Agents de maîtrise principaux ;
- 7 Agents de maîtrise ;

10 Adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe ;
19 Adjoints technique principaux de 2^{ème} classe ;
24 Adjoints techniques ;

Filière animation :

1 Animateur principal de 1^{ère} classe ;
1 Animateur principal de 2^{ème} classe ;
1 Animateur ;
2 Adjoints d'animation (dont 1 ouvert aux contractuels) ;

Filière culturelle :

1 Bibliothécaire ;

Filière médico-sociale :

2 Educateurs de jeunes enfants ;

2- Personnel titulaire à temps non complet :

Filière animation :

1 Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à 28 heures/semaine ;
1 Adjoint d'animation, à 28 heures/semaine ;

Filière médico-sociale :

1 Educateur de jeunes enfants, à 28 heures/semaine, (ouvert aux contractuels).

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président**,
Après en avoir délibéré,
Sur 35 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. APPROUVE la création du poste telle que présentée ci-dessus.

II. ARRÊTE le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

III. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PRÉFECTURE

le 11/02/2022

Application agréée E-legalite.com